



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune d'experts du Règlement annexé  
à l'Accord européen relatif au transport international  
des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)****Trente-neuvième session**

Genève, 24-28 janvier 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session\*****Additif****Liste des documents classés par point de l'ordre du jour  
et annotations****1. Adoption de l'ordre du jour**

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/79 (secrétariat)	Ordre du jour provisoire
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/79/Add.1 (secrétariat)	Liste des documents classés par point de l'ordre du jour et annotations
Documents de référence	
ECE/TRANS/301, vol. I et II	ADN 2021 (version récapitulative)
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/78	Rapport du Comité de sécurité de l'ADN sur sa trente-huitième session

**2. Élection du bureau pour 2022**

Le Comité de sécurité doit élire un président et un vice-président pour les sessions qu'il tiendra en 2022.

---

\* Diffusé en allemand par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote  
CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/79/Add.1.



### 3. Questions découlant des travaux d'organes des Nations Unies ou d'autres organisations

Le Comité de sécurité souhaitera sans doute être informé des activités d'autres organes et organisations ayant une incidence sur ses travaux.

### 4. Mise en œuvre de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures(ADN)

#### a) État de l'ADN

Le Comité de sécurité sera informé de l'état de l'ADN. Les Parties contractantes à l'ADN sont toujours au nombre de 18.

#### b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/19 et document informel INF.2 (Pays-Bas)	Autorisation spéciale relative au No ONU 1288 (HUILE DE SCHISTE)
---	---

Toutes les propositions d'autorisation spéciale ou de dérogation reçues par le secrétariat après la publication du présent ordre du jour provisoire feront l'objet de documents informels.

#### c) Interprétation du Règlement annexé à l'ADN

Le Comité de sécurité est invité à examiner l'interprétation de toutes les dispositions du Règlement annexé à l'ADN qui sont considérées comme ambiguës.

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/10 (sociétés de classification ADN recommandées)	Interprétation du 9.3.x.12.2
--	------------------------------

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/15 (UENF et OEB)	Système de réfrigération prescrit par l'ADN pour le transport du dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )
---	--

#### d) Formation des experts

Toutes les propositions reçues après la publication du présent ordre du jour provisoire feront l'objet de documents informels.

#### e) Questions relatives aux sociétés de classification

La liste des sociétés de classification agréées par les Parties contractantes à l'ADN peut être consultée à l'adresse suivante : <https://unece.org/classification-societies>.

### 5. Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN

#### a) Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être examiner les projets d'amendements se rapportant à l'ADN qui ont été adoptés par la Réunion commune RID/ADR/ADN, sur la base des propositions formulées par le Groupe de travail spécial de l'harmonisation des Règlements RID/ADR/ADN avec les Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses, ainsi que toutes les modifications ou corrections qui auront été proposées lors de la 110<sup>e</sup> session du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (8-12 novembre 2021) (voir ECE/TRANS/WP.15/255).

La Réunion commune RID/ADR/ADN a tenu sa session d'automne 2021 à Genève du 21 septembre au 1<sup>er</sup> octobre. On trouvera le rapport de cette session dans le document ECE/TRANS/WP.15/AC.1/162 et son additif 1.

Les projets d'amendements en question ainsi que les autres propositions d'amendements relatives à l'ADN qui ont été adoptées par la Réunion commune et par le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses en 2020 et en 2021 sont présentés dans le document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/20.

**b) Autres propositions**

Les propositions d'amendements suivantes ont été soumises :

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/2 (CCNR)	Incohérence des versions linguistiques aux 9.1.0.40.2.5 c) et 9.3.X.40.2.5 c) de l'ADN concernant les dispositifs de déclenchement
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/3 (CCNR)	Harmonisation de la terminologie utilisée dans l'ADN 2021 pour « habits de protection », « équipement de protection » et « équipement de protection individuelle »
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/4 (Allemagne)	Amendements dont l'entrée en vigueur est prévue le 1 <sup>er</sup> janvier 2023, actualisation des références aux normes
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/5 (Allemagne)	Amendements dont l'entrée en vigueur est prévue le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 : Conseiller à la sécurité / Conseiller en marchandises dangereuses – Sous-section 1.8.3.17 de l'ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/6 (Allemagne)	Section 8.2.1 de l'ADN – Prescriptions relatives à la formation des experts
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/7 (CCNR)	Harmonisation de la terminologie utilisée au 1.9.3 c), au 8.1.2.2 f) et au 8.1.2.3 s) de l'ADN 2021
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/8 (CCNR)	Proposition de correction du 9.3.4.3.1.2.2.1.3 de l'ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/9 (CCNR)	Incohérence des versions linguistiques au 3.4.14 de l'ADN concernant les « grands conteneurs »
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/13 (France)	Certificat d'agrément et navires de mer
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/16 (UENF et OEB)	Dispositions relatives aux cofferdams
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/17 (Pays-Bas)	Référence aux dispositions du 8.3.5 relatives au dégazage

**c) Vérification des amendements adoptés aux sessions précédentes**

Le Comité de sécurité est par ailleurs censé vérifier les amendements adoptés à ses sessions précédentes et devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (ECE/ADN/2022/1).

## 6. Rapports des groupes de travail informels

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/11 (sociétés de classification ADN recommandées)	Rapport de la vingt et unième réunion du groupe de travail informel des sociétés de classification ADN recommandées
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/18 (Pays-Bas)	Rapport de la sixième réunion du groupe de travail informel du mélange de cargaisons à bord des barges

Les rapports de groupes de travail informels qui seront reçus après la publication du présent ordre du jour annoté feront l'objet de documents informels.

## 7. Programme de travail et calendrier des réunions

La vingt-septième session du Comité d'administration de l'ADN s'ouvrira le 28 janvier 2022 à midi. La quarantième session du Comité de sécurité devrait avoir lieu à Genève du 22 au 26 août 2022. La vingt-huitième session du Comité d'administration de l'ADN se tiendra en principe le 26 août 2022. La date limite pour la soumission des documents en vue de ces réunions a été fixée au 27 mai 2022.

## 8. Questions diverses

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/1 (CCNR)	Description des tâches à effectuer par un groupe de travail informel chargé des attestations et autres documents de bord sous forme électronique
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/12 (Allemagne, Autriche et Pays-Bas)	Règlement intérieur du Comité de sécurité de l'ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/14 (Pays-Bas)	Instructions de chargement et de déchargement – projet de mandat du groupe de travail informel

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être examiner d'autres questions se rapportant à ses travaux au titre de ce point de l'ordre du jour.

## 9. Adoption du rapport

Le Comité de sécurité souhaitera sans doute adopter le rapport sur sa trente-neuvième session en se fondant sur un projet établi par le secrétariat.

---